

# Le Messager Français

JOURNAL COMMERCIAL, LITTERAIRE ET POLITIQUE.

Bureau  
du  
JOURNAL.

Rue Bon-Bon, 3.

Améliorations sociales sans Révoltes.

Réalisation pacifique de l'Ordre, de la Justice et de la Liberté.

Prix  
de  
l'ABONNEMENT.  
3 piastres par mois.

LE MESSAGER paraît tous les jours, le lundi et l'endemain de fêtes exceptées. Prix de l'abonnement, 3 piastres. On souscrit au bureau du Messager, où on reçoit les annonces, lettres et avis, depuis 10 h. du matin jusqu'à 4 h. du soir. Les lettres et paquets doivent être adressés FRANCE.

OBSERVATIONS METEOROLOGIQUES du 15 Septembre 1842.							
Heures du jour.	Thermomètre Centigrade.	Baromètre Métrique.	Etat du Ciel.	Vent.	Lever du Soleil.	Coucher du Soleil.	Observations.
8 heures du matin. . . . .	12°	762	obtuseux.	N. E.	16 h. 8	5 h. 53	
Midi. . . . .	16°	762	brumeux.	E. N. E.			
8 heures du soir. . . . .	15°	761	Beau.	E. N. E.			
Maximum. . . . .							
Minimum. . . . .							
Moyenne. . . . .	14°	762					

## Almanach Français.

VENDREDI 16 — Combat de Golovino (Russie), par le général Consens (1812).

MONTEVIDEO, 15 Septembre.

Nous enregistrons aujourd'hui plusieurs documents importants dont nous nous occuperons bientôt.

### I.

Circulaire adressée aux commandants militaires et aux juges de paix des départemens.

Montevideo, le 12 septembre 1842.

Le gouvernement a appris, avec le plus vif déplaisir, que, malgré ses injonctions et les ordres réitérés qu'il a donnés afin que, dans aucun cas et sous un prétexte quelconque, les étrangers résidant dans les divers départemens ne soient astreints au service militaire, quelques commandants et juges, poussés par un excès de zèle, ont forcé les étrangers à prendre les armes, employant à cet effet, des mesures violentes et vexatoires. De semblables actes sont en opposition, non seulement avec les ordres et les intentions des autorités, mais encore avec les droits reconnus et respectés par toutes les nations, le gouvernement prévient de nouveau tous les commandants militaires et les juges des départemens qu'ils doivent s'abstenir désormais, sous peine de la plus grande responsa-

bilité, d'obliger au service militaire les étrangers résidans dans l'intérieur de la république, et, pour que ce décret du gouvernement qui sera notifié officiellement à qui de droit par les ministères respectifs, soit connu de tous, il sera inséré au bulletin des lois, afin que chacun de ceux qui sont chargés de son exécution en ait pleine connaissance et s'y soumettent.

Francisco Antonino VIDAL.

### II.

M. Varras, consul de Suède, s'étant absenté pour quelque temps, son chancelier, M. de Leugua, gérera intérimairement ce consulat.

### III.

La démolition et la reconstruction du marché ont été adjugées à M. Samuel Lafond qui devra achever ce travail dans le terme de 5 ans sur les plans approuvés par le gouvernement. Les matériaux résultans de la démolition seront employés à la construction d'un qui partant du point le plus avancé de las bovedas, et qui se prolongera jusqu'au fort St -Joseph. Entre ce quai et la douane seront établis des fers qui allégeront d'un 25 p. 100. les frais de transport, et qui, au bout de 15 ans, appartiendront à l'administration. L'adjudicataire devra réserver auprès du terrain autrefois destiné pour le tribunal de commerce, un emplacement de 10,000 vares carrées et construire un édifice de 25 vares sur chaque face pour le poste des douaniers et la capitainerie du port. Tout le

terrain qu'il pourra gagner sur la rivière lui appartiendra.

### IV.

Les négociants chargés à la douane de l'estimation des marchandises sont désormais exempts de tout service militaire.

### V.

Une petite ville va se former entre l'embouchure du Miguelete et du Cuello, sous le nom de Victorin. Sur ces deux rivières seront établis des ponts, sans droit de péage, qui faciliteront les communications avec le Cerro. (Extrait du bulletin officiel.)

## REPUBLIQUE ARGENTINE.

Mendoza, le 31 mai 1842.

Le pouvoir exécutif de la province, considérant que depuis le commencement de la lutte que soutiennent les Fédéralistes contre la faction sauvage des unitaires, ceux ci ont fait preuve d'aberrations insensées; qu'au milieu de leurs intrigues de désordre ils se sont unis aux étrangers pour humilier l'honneur et la dignité de la république; que leur tendance à nuire au bonheur des peuples de la confédération s'accroît chaque jour; que toutes les classes de la société sont exposées aux attaques de ces sous-furieux; qu'il est du devoir du gouvernement d'opposer une énergie à leur furor, mettant ainsi les citoyens paisibles à l'abri de nouveaux bouleversements; usant des pouvoirs ordinaires et

## FEUILLETON.

### Les deux Maitresses.

V.

— Et pourquoi, reprit Valentin, madame dit-elle qu'elle n'y vient jamais!

— Monsieur, répondit la servante, c'est que l'ancien marquis, ne vous déplaît, a fait des siennes dans ce pavillon. Il a mauvais renom dans le quartier; quand on y entend du tapage, on dit: c'est le pavillon de Parnes, et voilà pourquoi madame s'en défend.

— Et qu'y vient faire madame, demanda encore Valentin.

Pour toute réponse, la soubrette haussa légèrement les épaules, comme pour dire: pas grand mal.

Valentin regarda par la fenêtre si la marquise écrivait encore. Il avait mis, tout en causant, la main dans la poche de son gilet: le hasard voulut que dans ce moment il fut dans la veine dorée: un caprice de curiosité lui passa par la tête, il tira un double Louis d'or qui resplendit merveilleusement au soleil, et dit à la soubrette:

— Cachez-moi ici.

D'après ce qui s'était passé, la soubrette croyait que Valentin n'était pas mal vu de sa maîtresse. Pour entrer d'autorité chez une femme, il faut une certaine assurance d'être bien reçu, et quand, après avoir fermé sa porte on passe une demi-heure dans sa chambre les domestiques savent qu'en penser. Cependant la proposition était hardie, se cacher pour surprendre les gens, c'est une idée d'amoureux et non une idée d'amant; le double Louis quelque beau qu'il fut ne pourrait lutter avec la crainte d'être chassée. Mais après tout pensa la servante, quand on est si amoureux on est bien près de devenir amant. Qui sait! au lieu d'être chassée je serai peut-être remerciée. Elle prit donc le double Louis en soupirant, et monta en riant à Valentin un vaste placard où il se jeta.

— Où êtes-vous donc? demanda la marquise qui venait de descendre dans le jardin.

La servante répondit que Valentin était sorti par le petit salon. Madame de Parnes regarda de côté et d'autre, comme pour s'assurer qu'il était parti; puis elle entra dans le pavillon, y jeta un coup-d'œil et s'en fut après avoir fermé la porte à clé.

Vous trouverez peut-être, madame, que je vous fais un conte invraisemblable. Je connais des gens d'esprit dans ce siècle de prose, qui soutiendranno très bravement que de pareilles choses ne sont pas possibles, et que, depuis la révolution, on ne se cache plus dans un

pavillon. Il n'y a qu'une réponse à faire à ces incrédules: c'est qu'ils ont sans doute oublié le temps où ils étaient amoureux.

Dès que Valentin se trouva seul, il lui vint l'idée très naturelle qu'il allait passer là une journée. Quand sa curiosité fut satisfaite, et après qu'il eut examiné à loisir le lustre, les rideaux et les consoles, il se trouva avec un grand appétit vis-à-vis d'un sucrier et d'une corne.

Je vous ai dit que le billet du matin l'avait empêché de déjeuner, mais il n'avait, en ce moment, aucun motif pour ne pas dîner. Il avala deux ou trois morceaux de sucre, et se souvint d'un vieux paysan à qui on demandait s'il aimait les femmes: "J'aime assez une belle fille," répondit le brave homme, "mais j'aime mieux une bonne côtelette." Valentin pensait aux festins dont, au dire de la soubrette, ce pavillon n'avait été témoin, et à la vue d'une belle table ronde qui occupait le milieu de la chambre, il aurait volontiers croqué le spectre des petits soupers du défunt marquis. "Qui va se sit bien ici," se disait-il, "par une soirée ou par une soirée ou par une nuit d'été, les fenêtres ouvertes, les persiennes fermées, les bougies allumées, la table servie! Quel heureux temps que celui où nos ancêtres n'avaient qu'à frapper d'un pied sur le parquet, pour faire sortir de terre un bon repas! " Et en parlant ainsi, Valentin frappait du pied, mais rien ne lui répondait que l'écho de

ext ordinaires qui lui ont été conférés ; le gouvernement décrète :

Art. 1er. Le préfet de police est chargé de faire préparer une des maisons de l'état où seront détenus tous les sauvages unitaires qui lui paraîtront les plus exaltés.

2. Aucun sauvage unitaire ne pourra disposer d'une somme excédant dix piastres sans en avoir préalablement donné connaissance au préfet qui est nommé leur tuteur et curateur.

3. Sont déclarés nuls tout contrat de vente ou d'achat, toute cession, donation ou habilitation, tous prêts entre particuliers, tout bail de meubles ou immeubles, excédant la somme indiquée et qui auraient été consentis sans l'assentiment préalable du chef de police.

4. Le notaire qui passerait un contrat de cette nature avant de s'être assuré que le préfet l'a permis, sera puni par la perte de son emploi.

5. Seront déclarés sauvages unitaires les individus classés comme tels sur les listes envoiées aujourd'hui au chef de police.

6. Aucun étranger ou argentin ne pourra réaliser l'exécution de contrats passés avec les individus classés sans l'autorisation de la police.

7. Les derniers ne pourront dans aucun cas être admis à tester ni dans les actes publics ou sous seing privé, ni dans les causes civiles ou criminelles si ce n'est dans un cas d'urgence où il ne se trouverait point un individu suffisamment apte et cela seulement après que le chef de police se sera assuré par la déclaration d'un médecin de sa confiance qu'ils sont en voie de reconverrir la raison.

8. Les déclarations ne seront admises dans les tribunaux qu'avec l'assentiment du préfet qui aura d'abord fait reconnaître et leur position et leurs capacités.

9. Ce décret sera publié, affiché et inséré au bulletin des lois.

ALDAO.

Par ordre de S.E. et en l'absence de ministres dignes de la confiance du gouvernement.

Le Secrétaire général, S. MIRANDA,  
(*Mercurio de Valparaíso*)

#### Colonie française du Brésil.

Comme le terrain concédé à la colonie n'a pas d'issue directe sur la mer, sinon par le

route et le débarquement d'une barque dépendue.

Le bruit d'une île dans la mer le fit retourner précipitamment à son placard : c'était ce la marquise ou la femme de chambre ! Celle-ci pouvait le livrer, ou dormir lui donner un morceau de pain. M'accusez-vous encore d'être romanesque ; si je vous dis que ce moment il ne savait laquelle des deux il eut envie de voir entrer ?

Ce fut la marquise qui parut. Que venait elle faire ? La curiosité fut si forte, que tout autre idée s'évanouit, madame de Parnes sortit de table ; elle fut précisément ce que Valentine réussit à l'heure : elle ouvrit les fenêtres, ferma les persiennes, et alluma deux bougies. Le jour commençait à tomber. Elle posa sur la table un livre qu'elle tenait, fit quelques pas en fredonnant, et s'assit sur un canapé.

« Que vient-elle faire ! » se répétait Valentine. Malgré l'opinion de la servante, il ne pouvait se défendre d'espérer qu'il allait découvrir quelque mystère. « Qui sait penser-t-il, elle attend peut-être quelqu'un ? Je me trouverais jouer un bon rôle, si il arrivait un tiers. » La marquise ouvrit son livre au hasard, puis le ferma, puis sembla réfléchir. Le jeune homme crut s'apercevoir qu'elles regardait du côté du placard. A travers la porte entre baillée, il suivit tous ses mouvements ; une étrange idée lui vint tout à coup : la femme de chambre avait-elle parlé ? La marquise savait-elle qu'il était là ?

« Voilà direz-vous, une île bien folle, et surtout bien peu vraisemblable. Comment sa pose, qui paraît son île, la marquise, instruite de la présence du jeune homme, ne peut pas faire mieux à la porte, ou tout au

Sahy, qui n'est pas navigable à l'endroit où doit être le centre de l'établissement, et qu'il était indispensable que les colons eussent mieux sous la main les ressources qui leur étaient le plus nécessaires dans les premiers temps, le docteur Mure, occupa une île dénommée Alvarez, à deux cents brasses de la rive gauche du San Francisco, et y éleva deux grandes cabanes qui servirent pour les plantations ; on y fabriquait du charbon de bois pour le service de la forge, et trois colons y avaient élevé une cabane et y étaient établis.

A l'extrémité du chemin que je viens de décrire et au point où les travaux se sont arrêtés on a fait deux grands abattis d'arbres pour les plantations ; on y fabriquait du charbon de bois pour le service de la forge, et trois colons y avaient élevé une cabane et y étaient établis.

A cette même position et vers les sources du Sahy on s'occupe maintenant à construire une digue pour maintenir les eaux venant des collines et les faire sortir par une écluse afin de creuser le lit du ruisseau et de le rendre navigable en même temps qu'on le débousterait à l'aide de forts courants. Déjà le muraillement de la digue est terminé. On s'occupe maintenant de creuser le réservoir et de construire l'écluse ; j'ai vu le dessin de cette dernière : sa construction aura paru fort ingénieuse et très capable de remplir son but.

Si cette œuvre se termine, comme il y a tout lieu de l'espérer, elle donnera une grande valeur à la colonie, qui dès-lors pourra exporter par eau tous ses produits jusqu'à la mer. Les bois de construction ne manquent pas au Sahy, et j'en ai vu de fort belles pièces déjà travaillées et bonnes pour les navires.

Tous les travaux que je viens d'énumérer ont été faits par les colons et avec le concours des journaliers du pays, et il n'en pouvait être autrement, puisque M. Mure n'a avec lui que 21 personnes, parmi lesquelles trois femmes et deux enfants.

Pour assurer la prospérité de cette partie de la colonie, il sera nécessaire de faire tomber deux obstacles qui pourraient s'y opposer. Voici le premier : un planteur de San Francisco, D. José Antonio da Silveira, a obtenu en 1833 du président de la province la concession d'une lieue carrée de terrain pour la livrer à la culture. Une partie de ce terrain se trouve entourée, dans les limites de la colonie, et l'occupant prétend que la possession d'une partie lui donne droit au tout. Quelque illégale et vicieuse que soit cette possession, cependant comme cet homme, avec de grands risques et de grandes dépenses, a fait d'immenses plantations et

mois, un plus vif incarnat colorait ses joues, sa respiration paisible, soulevait doucement son sein d'abattement couvert d'une blonde légère. L'orange de la nuit ne sortit pas plus beau d'un bloc de marbre de Carrare, sous le ciseau de Michel-Ange. Certes, même en s'offrant, une telle femme surprise n'osait pas demander le désir qu'elle inspira. Un léger mouvement de la marquise arrêta cependant Valentin. Dormait-elle ? Cet étrange dont le troubloit malgré lui. « Et qu'importe si disait-il ; est-ce donc un piège ? quel travers et quelle folie ! pourquoi l'heureux perdrait-il de son prix en s'apercevant qu'il est partagé ? quoi de plus permis, de plus vrai, qu'un dément mensonge qui se laisse deviner ? quoi de plus beau quelle, si elle dort ? quoi de plus charmant si elle ne dort pas ? »

Tout en parlant ainsi, il restait immobile et ne pouvait empêcher de chercher un moyen de savoir la vérité. Dominé par cette pensée, il prit un petit morceau de sucre qui restait encore de son repas, et, se penchant derrière la marquise, il le lui jeta sur la main : elle ne rentra pas. Il poussa une chaise, doucement d'abord puis un peu plus fort : point de réponse. Il éteignit le bras, et fit tomber à terre le livre que madame de Parnes avait posé sur la table. Il fut éveillée cette fois, et se blottit derrière le canapé : mais rien ne bougeait. Il se leva alors, et, comme la personne entrerait dans la marquise au sein, il la ferma avec précaution.

Valentin fut envie, comme dit Valmont, d'essayer de passer pour un songe. Il poussa la porte du placard, un craquement le fit frémir, la marquise ayant ouvert les yeux, elle souleva sa tête et regarda autour d'elle. Valentin ne bougeait pas, comme vous pouvez croire, n'osant plus rien et n'ayant rien vu, madame de Parnes se rendormit, le jeune homme avança sur la pointe du pied, et le cœur palpitant, respirant à peine, il parut, comme Robert le Diable, jusqu'à Isabelle assepue.

« Vous comprenez, madame, que je n'étais pas dans la position de la servante, il ne pouvait se défendre d'espérer qu'il allait découvrir quelque mystère. » Qui sait penser-t-il, elle attend peut-être quelqu'un ? Je me trouverais jouer un bon rôle, si il arrivait un tiers. » La marquise ouvrit son livre au hasard, puis le ferma, puis sembla réfléchir. Le jeune homme crut s'apercevoir qu'elles regardait du côté du placard. A travers la porte entre baillée, il suivit tous ses mouvements ; une étrange idée lui vint tout à coup : la femme de chambre avait-elle parlé ? La marquise savait-elle qu'il était là ?

« Voilà direz-vous, une île bien folle, et surtout bien peu vraisemblable. Comment sa pose, qui paraît son île, la marquise, instruite de la présence du jeune homme, ne peut pas faire mieux à la porte, ou tout au

désormais pourront pénétrer sans s'effrayer dans l'intérieur, y choisir la position où ils voudront s'établir, et trouver déjà une voie facile pour le transport et la sortie de leurs produits.

A l'extrémité du chemin que je viens de décrire et au point où les travaux se sont arrêtés on a fait deux grands abattis d'arbres pour les plantations ; on y fabriquait du charbon de bois pour le service de la forge, et trois colons y avaient élevé une cabane et y étaient établis.

A cette même position et vers les sources du Sahy on s'occupe maintenant à construire une digue pour maintenir les eaux venant des collines et les faire sortir par une écluse afin de creuser le lit du ruisseau et de le rendre navigable en même temps qu'on le débousterait à l'aide de forts courants. Déjà le muraillement de la digue est terminé. On s'occupe maintenant de creuser le réservoir et de construire l'écluse ; j'ai vu le dessin de cette dernière : sa construction aura paru fort ingénieuse et très capable de remplir son but.

Si cette œuvre se termine, comme il y a tout lieu de l'espérer, elle donnera une grande valeur à la colonie, qui dès-lors pourra exporter par eau tous ses produits jusqu'à la mer. Les bois de construction ne manquent pas au Sahy, et j'en ai vu de fort belles pièces déjà travaillées et bonnes pour les navires.

Tous les travaux que je viens d'énumérer ont été faits par les colons et avec le concours des journaliers du pays, et il n'en pouvait être autrement, puisque M. Mure n'a avec lui que 21 personnes, parmi lesquelles trois femmes et deux enfants.

Pour assurer la prospérité de cette partie de la colonie, il sera nécessaire de faire tomber deux obstacles qui pourraient s'y opposer. Voici le premier : un planteur de San Francisco, D. José Antonio da Silveira,

établi divers établissements, je pense qu'il est juste de lui conserver la propriété du terrain en litige, même en l'augmentant raisonnablement, pourvu toutefois qu'il ne porte point préjudice à la colonie. Un ordre de V. E. sur ce sujet et dans ce sens, pour confirmer l'arrangement que je propose, lorsque l'on s'occupera de l'arpentage de la colonie, sera nécessaire.

*M. le président.* — Silence, vous autres ; c'est moi qui parle, D'Orville, et d'autre, ils n'écoutent qu'à un agent de l'autorité.

*Victor Bernard.* — Silence, vous autres ; c'est moi qui parle, D'Orville, et d'autre, ils n'écoutent qu'à un agent de l'autorité.

*M. le président.* — Ecoutez les témoins, et vous répondez.

*Victor Bernard.* — Silence, vous autres ; c'est moi qui parle, D'Orville, et d'autre, ils n'écoutent qu'à un agent de l'autorité.

*M. le président.* — Ecoutez les témoins, et vous répondez.

*Victor Bernard.* — Silence, vous autres ; c'est moi qui parle, D'Orville, et d'autre, ils n'écoutent qu'à un agent de l'autorité.

*M. le président.* — Ecoutez les témoins, et vous répondez.

*Victor Bernard.* — Silence, vous autres ; c'est moi qui parle, D'Orville, et d'autre, ils n'écoutent qu'à un agent de l'autorité.

*M. le président.* — Ecoutez les témoins, et vous répondez.

*Victor Bernard.* — Silence, vous autres ; c'est moi qui parle, D'Orville, et d'autre, ils n'écoutent qu'à un agent de l'autorité.

*M. le président.* — Ecoutez les témoins, et vous répondez.

*Victor Bernard.* — Silence, vous autres ; c'est moi qui parle, D'Orville, et d'autre, ils n'écoutent qu'à un agent de l'autorité.

*M. le président.* — Ecoutez les témoins, et vous répondez.

*Victor Bernard.* — Silence, vous autres ; c'est moi qui parle, D'Orville, et d'autre, ils n'écoutent qu'à un agent de l'autorité.

*M. le président.* — Ecoutez les témoins, et vous répondez.

*Victor Bernard.* — Silence, vous autres ; c'est moi qui parle, D'Orville, et d'autre, ils n'écoutent qu'à un agent de l'autorité.

*M. le président.* — Ecoutez les témoins, et vous répondez.

*Victor Bernard.* — Silence, vous autres ; c'est moi qui parle, D'Orville, et d'autre, ils n'écoutent qu'à un agent de l'autorité.

*M. le président.* — Ecoutez les témoins, et vous répondez.

*Victor Bernard.* — Silence, vous autres ; c'est moi qui parle, D'Orville, et d'autre, ils n'écoutent qu'à un agent de l'autorité.

*M. le président.* — Ecoutez les témoins, et vous répondez.

*Victor Bernard.* — Silence, vous autres ; c'est moi qui parle, D'Orville, et d'autre, ils n'écoutent qu'à un agent de l'autorité.

*M. le président.* — Ecoutez les témoins, et vous répondez.

*Victor Bernard.* — Silence, vous autres ; c'est moi qui parle, D'Orville, et d'autre, ils n'écoutent qu'à un agent de l'autorité.

*M. le président.* — Ecoutez les témoins, et vous répondez.

*Victor Bernard.* — Silence, vous autres ; c'est moi qui parle, D'Orville, et d'autre, ils n'écoutent qu'à un agent de l'autorité.

*M. le président.* — Ecoutez les témoins, et vous répondez.

*Victor Bernard.* — Silence, vous autres ; c'est moi qui parle, D'Orville, et d'autre, ils n'écoutent qu'à un agent de l'autorité.

*M. le président.* — Ecoutez les témoins, et vous répondez.

*Victor Bernard.* — Silence, vous autres ; c'est moi qui parle, D'Orville, et d'autre, ils n'écoutent qu'à un agent de l'autorité.

*M. le président.* — Ecoutez les témoins, et vous répondez.

*Victor Bernard.* — Silence, vous autres ; c'est moi qui parle, D'Orville, et d'autre, ils n'écoutent qu'à un agent de l'autorité.

*M. le président.* — Ecoutez les témoins, et vous répondez.

*Victor Bernard.* — Silence, vous autres ; c'est moi qui parle, D'Orville, et d'autre, ils n'écoutent qu'à un agent de l'autorité.

*M. le président.* — Ecoutez les témoins, et vous répondez.

*Victor Bernard.* — Silence, vous autres ; c'est moi qui parle, D'Orville, et d'autre, ils n'écoutent qu'à un agent de l'autorité.

*M. le président.* — Ecoutez les témoins, et vous répondez.

*Victor Bernard.* — Silence, vous autres ; c'est moi qui parle, D'Orville, et d'autre, ils n'écoutent qu'à un agent de l'autorité.

*M. le président.* — Ecoutez les témoins, et vous répondez.

*Victor Bernard.* — Silence, vous autres ; c'est moi qui parle, D'Orville, et d'autre, ils n'écoutent qu'à un agent de l'autorité.

*M. le président.* — Ecoutez les témoins, et vous répondez.

*Victor Bernard.* — Silence, vous autres ; c'est moi qui parle, D'Orville, et d'autre, ils n'écoutent qu'à un agent de l'autorité.

*M. le président.* — Ecoutez les témoins, et vous répondez.

*Victor Bernard.* — Silence, vous autres ; c'est moi qui parle, D'Orville, et d'autre, ils n'écoutent qu'à un agent de l'autorité.

*M. le président.* — Ecoutez les témoins, et vous répondez.

*Victor Bernard.* — Silence, vous autres ; c'est moi qui parle, D'Orville, et d'autre, ils n'écoutent qu'à un agent de l'autorité.

*M. le président.* — Ecoutez les témoins, et vous répondez.

*Victor Bernard.* —

## A LOUER.

Un appartement au premier, dans la rue du Porton, se composant de deux pièces et d'une cuisine. S'adresser, pour traiter, rue St.-Jean, N. 15.



Pour le Harre.  
Passagers seulement.

LA barque françoise EUPHROSINE, d'une marche supérieure, ayant tout à charge arrêté partira pour cette destination du 15 au 18 Septembre sous le commandement du capitaine asiles. Il recevra encore quelques passagers à un taux modéré et qui seront parfaitement traités. S'adresser à ses consignataires Aymès Frères, rue de los Pescadores N°. 62.

El Dr. D. Eduardo Acevedo juez interino de lo Civil é intestados.

Hago saber a todos los que se consideren deudores del intestado francés D. Hipólito Jeannet, comparezcan ante este juzgado a dar razón de sus deudas y a los que se juzguen con derecho a los bienes quedados al fallecimiento de aquél, se presenten con los documentos de sus respectivos créditos, dentro del término de seis meses, bajo apercibimiento de lo que hubiere lugar por derecho.

Montevideo, Setiembre nueve de 1842.

EDUARDO ACEVEDO.

Por mandado de S. Señor—Luis Lebron.  
Escríbano público y de intestados.

Está conforme—LEBRON.

UN français apto a l'emploi de cocher, a celui de la table et a la surveillance des travaux de construction, sachant parler le français, le basque et l'espagnol, et offrant des garanties sur la moralité déjà-irait trouver à se placer en ville. S'adresser au bureau du journal.

## AVIS REPETES.

## Avis.

Un jenne homme offre aux personnes qui voudraient l'employer de se rendre chez elles aux heures qu'elles désireront pour y tenir les livres, soit en partie simple, soit en partie double. Il offre également de donner des leçons particulières d'écriture, de français et d'arithmétique à des prix modérés. S'adresser, à cette imprimerie où chez Mr. Lafargue, négociant, au coin de la rue St. Gabriel.

## On a perdu

Depuis un mois une chienne bouledogue rouge-orte, le dessous du ventre blanc. Celui qui la remettra à Mr. Adolphe Frogé, serrurier, rue St.-Gabriel en face de Mr. le Ministre Vidal, sera gratifié.

## A LOUER.

Rue San Pedro ou du Porton un appartement meublé avec fenêtre à la rue.

## Se alquila.

En la calle de San Pedro ó del Porton, un cuarto amueblado con ventana a la calle.

## Pour le Harre.

Le trois mats françois JEUNE MARSEILLAIS, de 350 tonneaux, doublé en cuivre et de marche supérieure (1er voyage), ayant presque la totalité de son chargement assuré, mettra à la voile pour cette destination, dans la fin de septembre; il recevra encore quelques marchandises à fret et des passagers, à prix modérés, qui seront parfaitement traités et très commodément logés dans sa vaste et belle chambre. S'adresser à MM. Aymès frères, rue de los Pescadores, numéro 62.

## A VENDRE

La fondue de M. Martin Iriberry, située rue San-Pedro, entre la rue San-Gabriel et la rue du Porton, près de Citadelle, en face de la maison de D. Francisco Bourgo. On donnera des facilités pour le paiement. S'adresser pour traiter à la fondue même.

M. SALLIBEUF à l'honneur de prévenir le public qu'il vend son magasin de tailleur, situé rue des Pêcheurs, en face de la Chapelle de M. Vaillant.

## AUX GOURMANDS.

A compter de dimanche prochain, on trouvera au Marché, près du Café de la Providence, toutes classes de pâtes froides, de jambons, de saucissons et autres espèces de salaisons et de charcuterie. Les commandes particulières doivent être adressées à M. CORRAU, à son établissement de la Aguada, où on trouvera également toutes classes de conserves pour l'approvisionnement des navires de guerre et de commerce. — Le service sera exact et les prix seront les plus modérés.

## Al Público.

Dado el Domingo proximo, encontrarán en el Mercado, cerca del Café de la Providence, todas clases de pasteles, de jamones, saúchichones y otras clases de fiambres. Diríjanse al Sr. CORRAU, en su establecimiento de la Aguada, donde encontrarán igualmente todas clases de conservas para los buques de guerra ó de comercio. El público sera servido con puntualidad y a precios muy moderados.

## AVIS AUX MEDECINS.

Les Capsules gelatinées 1.º de B. aumé de Coproph, 2.º de Julap en Poudre, 3.º de sulfate de Quincline, 4.º de Poivre cubebes en Poudre, 5.º de Soufre sublimé. Se vendent à la Pharmacie de Lenoble et Cie., rue du Porton N°. 9.

OBJET PERDU. — Hier, il a été perdu un Portefeuille de maroquin rouge contenant plusieurs papiers importants. La personne qui l'a trouvé est priée de le remettre au Café de l'Immortel — Il sera gratifié

## Aviso de la Policía.

Por tercera vez y bajo apercibimiento de perder el derecho a la reclamación, se llaman a los tenedores de los números 2,800 de la rifa de un tapiz que se jugó el 14 de Diciembre del año próximo pasado, 2,119 de la da una carteta con bueyes que se jugó el 2 de Marzo último y cuyos números han sacado los respectivos objetos rifados. Y se previene, que publicado este aviso quince días consecutivos, estos vencidos, se van a rifar de orden superior a beneficio de la Recopila de este Departamento.

Montevideo, Setiembre 1.º de 1842.

ANTUNA

## Importante.

Es un precio donde la carne compone el principal alimento de casi todas las clases de la sociedad y produce Gastritis ó inflamaciones del estómago, se cree deber recordar a la memoria del público, que el uso moderado de la Confeción Suiza de Reboul & Soeur produce saludables efectos, cuando el estómago vuelve a tomar sus funciones digestivas. Se halla a la Botica de la Plaza de la Matriz.

Dans un pays où la viande est le principal aliment de presque toutes les classes de la société et occasionne des gastrites ou inflammations d'estomac, on croit devoir rappeler au public que l'usage modéré de la Confeción suiza de Reboul & Soeur produit d'heureux effets quand l'estomac commence à reprendre ses fonctions digestives. Se trouve à la Pharmacie de la place de la Matriz.

## A vendre.

A un prix modéré une Fondue bien achalandée située hors du marché l'on donnera des facilités à l'acheteur pour le paiement. Pour traiter s'adresser rue St.-Vicente 49.

## Comision de Sorteo,

Los amos y patronos que en virtud del sorteo del 25 de Julio último, han entregado sus respectivos esclavos y colonos a la comisión encargada de recibirlas; pueden ocurrir desde el Lunes 22 de corriente mes al Departamento de Policía en donde se les dará el documento que lo acredita. Agosto 19 de 1842.

Gonzalez.—Secretario.

## A vendre.

UN armazón prêt à mettre en place que l'on donnera à un très modéré et s'adresser chez S. Monsieur Pierre Jauregui, toucher rue St.-Gabriel, nouvelle ville.

## Avis au Commerce.

Mr. Riquier devant partir pour France, prévient les personnes qui auraient des comptes à régler avec lui, qu'on le trouvera de 11 à 3 heures de l'après midi rue St.-Michel N°. 26 à côté de Mr. le juge de paix D. Manuel Otero.

## Se vende

El caserío de la Ciudadela, à la esquina a mano derecha perteneciente a D. Pedro Hugos; el que se interesa en su compra en la misma casa hallará con quien tratar.

## Aviso.

LOS Directores de la Imprenta Oriental ruegan a los Ss. subscriptores al MONITOR quieran entregar bajo recibo al encargado de la coberazón el importe de la suscripción hasta el dia 9 del presente Agosto.

## Avis au Public.

LE 21 du courant a disparu un petit chien tigris au coin de la rue du Molle esquina a la rue de St. Louis entre les 9 et 10 heures du Soir, portant un collier en chrome de fer avec le nom de J. LAFON. La personne qui l'aura trouvé est priée de vouloir le remettre chez Mr. Bertra M. Foudero rue du Molles esquina de la rue de St. Louis, en lui donnera une bonne gratification.

## Avis.

Los Directores de l'Imprimerie Orientale prient MM. les Souscripteurs au MONITOR de remettre sous regazo garçon de recette le montant de leur abonnement pour los neuf premiers días de enero.

## Grasa superior.

La encontrarán por mayor y menor en el precio mas equitativo los soperos ó gresas de establecimientos, en el almacén de comestibles calle de San Vicente número 49, cerca del mercado chico, donde se halla el depósito.

Maison de Santé et Institut orthopédique, dirigés par le docteur A. J. PEIXOTO, rue San-Miguel, 127, en face l'Eglise San-Francisco.

Pension, chambre et traitement, 3 patacones par jour, les 15 premiers jours payés d'avance et les autres tous les jours; pour les esclaves et domestiques, il y a une infirmerie à part, où ils ne paieront que 2 patacones par jour. Les opérations se paient à part, d'après un tarif dont les malades trouveront le tableau dans leurs chambres.

BAINS DE VAPEUR SIMPLES ET SULFUREUX, 2 patacones; BAINS ORDINAIRES et Douches, 1 pataron.

## Avis.

M. LEON AUGARDE, propriétaire du restaurant situé auprès du Café de l'Immortel, à demi éuade de la grande rue du Marché, l'honneur de prévenir les personnes avec lesquelles il a des relations d'intérêt qu'il a vendu cet établissement. Pendant les trois jours que paraîtra cet avis, les intéressés pourront prendre connaissance des conditions de la vente.

On DEMANDER, pour ouvrir un Moulin à eau situé à quelques lieux de la ville, un Meunier intelligent qui possède toutes les connaissances nécessaires à cette partie.

S'adresser à M. Pernin, en face la Police.

Una persona desiraría adquirir un Repart de pain. — Sídresser, a cet effet, au Café de l'Immortel, rue du Cordon.

## A rendre.

La cafetière de St. Louis, numero 51. Le propriétaire devint parti pour France, on donnera trois ans de contrat à ceux qui désireront l'acheter. S'adresser au dit c.fo.

Plusieurs appartements sont à louer dans la maison dudit cafetière.

BERNARD.

## A l'aigle doré.

Rue de San Francisco en face la maison de Laralleje. Les amateurs et connoisseurs des bons cigarettes en trouveront au said establecimiento, venant des meilleures fabriques de la Havane, et d'une qualité supérieure à ceux qui aient, venu jusqu'à ce jour et à un prix très modéré.

On trouvera également des superbres portes cigarettes fins en paille du Chilli a six patacones le caisson.

## Objet perdu,

La personne qui a trouvé UNE CANNE en bois de palissandre (jicaranda), surmonté d'une tête de dogue en corne lourde, est prié de la faire remettre, CALLE SAN BENITO, numero 3, à M. Tandonet qui donnera, si on l'exige, trois fois la valeur de ce, objet.

## Pour Marseille.

Le brick national TIGRE, capitaine Augier, partira pour cette destination le 15 du courant. Les personnes qui désireraient prendre passage à bord, ou y consigner quelques marchandises, pourront s'adresser à M. Paul Duplessis.

## Avis utile.

Le propriétaire du nouvel établissement de BAINS a l'honneur de prévenir le public qu'il a fait restaurer les salles pour procurer aux baigneurs plus agrement.

On trouvera des Bains prêts à toute heure de la journée, afin que personne n'éprouve de retard à être servi.

Vis-à-vis la Boulangerie de M. Robillard.

## ON VEND.

Rue St. Michel N°. 96.

12 casseroles neuves en cuivre émaillé la parie entière en un dictat.

## Grasse surfine.

MM. les Restaurante et chefs d'autre établissement en trouveront et gres en détail au prix le plus modéré au ôt établi rue de St-Vicente numero 49; près le petit marché au magasin de comestible.

## AVIS.

M. JULIE POYSEINJEAN. Peintre, à l'honneur de prévenir les personnes qui voudront bien l'honorer de leur confiance, qu'il se chargera des travaux concernant, les peintures intérieures et extérieures, les collage des papiers peints, les enseignes attributs, les faïences, le stuc pour les salons imitant le marbre de différentes couleurs, etc. etc. Sa demeure rue des Pescadores N°. 19 maison du coiffeur en face du café Française.

## Aviso oficial.

Constituida en asamblea la Republica y llamados sus hijos al servicio, es sobremodo sensible que algunos de estos desoyendo el grito sagrado de la patria, se mantengan inermes sin pertenecer a ningun cuerpo del ejercito. Encargada, pues, la policia de hacer efectivos los decretos y disposiciones vigentes de la Superioridad; desiendo por otra parte evitar a sus comisarios equivocaciones en el desempeño de sus deberes, y a muchos extranjeros el disgusto de ser conducidos al departamento; el jefe político y de policia que firma tiene por conveniente prevenir que todo extranjero sea igual suerte en su clase y condición, deberá usar la eucarda de su respectiva nación, que los distinga de todos aquellos que por la ley son llamados al servicio de esta Republica. Montevideo, Agosto 31 de 1842.

## Aviso oficial.

La République étant sous les armes, et ayant fait un appel à tous ses enfants, il est à déplorer que quelques individus, sourds à la voix sacrée de la patrie, restent étrangers à l'organisation de l'armée. La préfecture de police est chargée de l'exécution des décrets du gouvernement qui sont en vigueur: elle désire d'ailleurs prévenir les erreurs auxquelles seraient exposés, dans l'accomplissement, et éviter à beaucoup d'étrangers le désagrément d'être conduits à la préfecture. Le chef politique et de police, sou-signé, croit de-lors devoir annoncer que tout étranger, quelque soit son rang, doit porter, dès aujourd'hui, les couleurs de la nation à laquelle il appartient, a fin qu'il soit facile de le distinguer de ceux que la loi appelle au service de la République. Montevideo, 31 Aout 1842.

## Aviso oficial.

República grecia hermanas causen delacots eta nols hemengo semies oro cerbiugor galde guinac bactira, Gang hori de la causa, eta nolis exiati combati estranjeri policiarias preso yontia es yaquines con nacionetacoas diren. Poligaro chefaz ordenante du egun eta hisarie estranjer guieec beren naciones recorda ibil degateen, guisahortan eesguieasie non diren herriko semies eta Axetxa.

## COURRIERS.

Pour Canelones, San José, Colla, Durazno, Soriano, Mercedes, Sandú, Florida, San Salvador et Salto, servent les 1, 8, 16, et 24 de chaque mois.

Pour Maldonado, Alinas, San Carlos, et Rocka, le 1 et 10; pour le Cerro-Largo, le 7 et 22.

Le Gerant, Ju. REYNAUD.